



## PRESTATIONS



### SÉCURITÉ

- Un agent de nuit est présent chaque nuit de 20 h à 8 h.
- Un agent de jour est présent du lundi au vendredi.

	Matin	Après-midi
Lundi	7 h 30/12 h	15 h 30/18 h 30
Mardi	7 h 30/12 h	15 h 30/18 h 30
Mercredi	7 h 30/12 h	
Jeudi	7 h 30/12 h	14 h 25/18 h 30
Vendredi	7 h 30/12 h	15 h 30/18 h 30

- Absence de personnel en journée les week-ends et jours fériés.



### LIEUX COLLECTIFS

- Deux salons
- Un local de séchage
- Une salle de bain



### ACCOMPAGNEMENT MAINTIEN DE L'AUTONOMIE

L'équipe pluri-disciplinaire a pour but d'accompagner les résidents et de faciliter leur intégration en développant et en soutenant l'autonomie de chacun.

**La résidence n'est pas médicalisée.**



### REPAS

Les appartements sont équipés de plaques électriques et d'un réfrigérateur. Possibilité de faire appel à un service de portage de repas chez un prestataire de votre choix.

Le CCAS de Bourg-en-Bresse peut apporter une aide financière pour le portage de repas à domicile, suivant votre situation.

**Pas de restauration collective.**



### ANIMATIONS

- La résidence propose ponctuellement des temps collectifs.
- Portage de livres
- Un club de retraités associatif à proximité est ouvert chaque après-midi de la semaine, à l'exception du mois d'août.



### ENTRETIEN

- L'entretien du logement est à la charge du résident ou de sa famille.
- L'entretien des locaux collectifs est effectué par le personnel.



### CHAMBRE D'HÔTE

Une chambre d'hôte peut être louée, sur réservation.

## CONDITIONS D'ENTRÉE

Être :

- âgé(e) de plus de 65 ans,
- seul(e) ou en couple,
- autonome et capable d'assumer les actes de la vie courante.

Une évaluation au domicile doit être réalisée par un professionnel du service Prévention seniors.

## LOGEMENTS TARIFS 2024

- 24 logements de 35 m<sup>2</sup> 453,21 €
- 3 logements de 53 m<sup>2</sup> 526,69 €
- Garage (mensuel) 37,65 €

**Les factures d'électricité et de chauffage sont à la charge du résident**

- Forfait eau mensuel 7,21 €
- Chambre d'hôte (nuitée) 20,75 €

Logements ouvrant droit à l'APL

## PROCÉDURE D'ENTRÉE

L'inscription et l'admission ne peuvent se faire qu'avec le consentement de l'intéressé(e).

### Entretien et visite de la résidence

sur rendez-vous

